



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025_001-DE



Conseil Communautaire du 3 février 2025

Objet : Projet de Maison Relais - Garantie d'emprunt à SOLIHA

Numéro de délibération : CC2025_001

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Alain BELLU, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Michel GARNIER, Annie PIAUGEARD, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Bruno MAPAL, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Jacques BARON donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Serge BERNET donne pouvoir à Gilles VENNER
Frédéric BRUNETEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Monique CHEMINADE donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Catherine BAUBRI
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Françoise MESNARD
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Fabien BLANCHET

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Béatrice GEAY, Stéphanie GRIMAUD,

Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile ME
Jean-Paul AUGUSTIN, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUÉRET, Jean-Michel
CHARPENTIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE SELLIN,
Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno POMMIER, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry
GIRAUD, André LECLERE, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Danièle
PERTUS, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER,
Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Brigitte DAVID, Bernard CAILLAUD, Victor
GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 82

Votants : 94

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Vu les articles L. 2252-1 à 2252-5 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux possibilités offertes aux Etablissements publics de coopération intercommunale et communes pour mettre en place des garanties d'emprunt en matière de politique du logement ou d'habitat ;

Considérant le projet de réhabilitation de l'ancien Foyer de jeunes travailleurs situé 4 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély, pour la réalisation du projet de l'UDAF 17 agréée à cet effet, d'une Maison relais avec SOLIHA maître d'ouvrage ;

Considérant le bail à réhabilitation donné à SOLIHA Bâtitseur de logement d'insertion Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 44 ans,

Considérant le prêt prévisionnel PLAI de 1 400 567,00 € sur 40 ans au taux actuel de 2,6 % sur livret avec une marge fixe sur index de - 0,4 % qui sera émis entre SOLIHA Bâtitseur de logement d'insertion Nouvelle-Aquitaine et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant la demande de garantie d'emprunt nécessaire pour garantir le financement du projet ;

Considérant l'accord avec la ville de Saint-Jean-d'Angély consistant à garantir pour moitié, aux côtés de Vals de Saintonge Communauté, l'emprunt nécessaire au financement du projet.

Le prix de revient prévisionnel se monte à 2 630 416 € HT, soit 2 893 167,00 € TTC et le plan de financement s'établit comme suit :

• subvention Etat :	495 600,00 €
• subvention région :	120 000,00 €
• subvention département :	147 000,00 €
• subventions autres collectivités locales :	440 000,00 €
• subventions autres :	290 000,00 €
• prêt Caisse des dépôts et consignations :	1 400 567,00 €

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de donner son accord pour apporter sa garantie à hauteur de 50 %, soit 700 283,50 € pour le remboursement du prêt que l'emprunteur souscrira auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du projet de création d'une Maison relais située 4 avenue Pasteur à Saint-Jean-d'Angély,
- d'indiquer qu'une délibération précisant l'objet, le montant et la durée de l'emprunt concerné, ainsi que les conditions de mise en œuvre de la garantie, sera nécessaire pour finaliser la garantie d'emprunt,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 90
- Contre : 2
- Abstention : 2

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025_001-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,